



Torny



Commune de
Villaz

Villorsonnens



Châtonnaye, le 24 juin 2024

Chers Parents,

Les Communes de Châtonnaye, Torny, Villaz et Villorsonnens se sont regroupées afin de vous proposer une solution de garde durant les vacances scolaires.

En effet, il n'est pas toujours évident de concilier la vie professionnelle en étant parents, raison pour laquelle vos autorités communales ont décidé d'ouvrir leur accueil extrascolaire aux périodes suivantes :

- les 2 semaines des vacances d'automne
- la semaine des vacances de carnaval
- les 2 semaines des vacances de Pâques (sauf jours fériés officiels)
- En juillet => les 2 semaines qui suivent la fin de l'année scolaire
- En août => les 2 semaines qui précèdent la rentrée scolaire

Un tournus a été mis en place entre les AES. Ainsi, pour la période scolaire 2024/2025, vos enfants seront accueillis aux vacances d'automne par l'AES de Châtonnaye-Torny, à Carnaval par l'AES de Villorsonnens, à Pâques par l'AES de Villaz, en Juillet à l'AES de Villorsonnens et en août à l'AES de Châtonnaye-Torny.

Les inscriptions sont possibles pour tous les enfants de la 1H à la 8H, du lundi au vendredi aux plages horaires suivantes :

Matin	Midi	Après-midi
6h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 17h30

Les tarifs pratiqués ainsi que le prix du repas sont identiques à ceux de vos structures respectives, tout comme pour le calcul des subventions accordées. Votre commune de domicile se chargera de vous envoyer la facture pour les frais de garde.

Le délai d'inscription est fixé au 31.08.2024 pour les vacances d'automne. Vous recevrez en temps voulu les informations pour les prochaines vacances. Les places disponibles étant limitées, les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée. Le règlement de la structure d'accueil faisant foi. Une confirmation d'inscription sera envoyée aux parents dans le courant du mois de septembre.

Avec nos cordiales salutations

Annexes :

- formulaire d'inscription
- table des tarifs